

## Charles Perrault a-t-il inventé le conte de fées ?

### *Plan de la conférence*

< question provocatrice, contre-intuitive : Perrault associé aux contes de fées et même identifié à cette forme, ce « petit genre » qui a suivi une déformation précoce dans l'histoire ;

Aujourd'hui les contes font l'objet d'une redécouverte éditoriale et d'une renaissance critique dont cette conférence se fait l'écho.

< question provocatrice aussi d'un autre point de vue : celui des sources du conte qui semble exister de toute éternité dans le folklore et ne semble pas pouvoir faire l'objet d'une invention à proprement parler ;

< pour répondre à la question posée, il faut donc

- chercher à comprendre le sens du mot « inventer » : 1<sup>ère</sup> éd Dict Acad 1694 : « trouver quelque chose de nouveau par la force de son esprit, de son imagination ;

- mais aussi le sens du mot « inventeur » (« inventrice » qui existe au féminin) : « personne qui a découvert un trésor, un objet caché ou perdu », et pas seulement quelqu'un qui crée ex nihilo : qq'un qui met au jour, qui rend visible, qui donne éclat et lumière ; sens attesté en français dès le XV<sup>e</sup> siècle.

- et se demander quelles ont été les motivations de Perrault pour « inventer » le conte de fées, et dans quel sens.

I. Perrault n'a pas inventé le cdf au sens où il ne l'a pas créé

Affirmation qui se justifie au regard d'une triple évidence :

1. De l'ordre de la chronologie qui traduit **une étonnante vogue mondaine 1695-1698**

- « valeur inaugurale prise par le conte de D'Aulnoy, *L'Île de la Félicité*, en 1690 »

- année 1697 :

Année décisive qui détache le conte de son environnement, lui trouve presque sa désignation définitive (d'Aulnoy publie trois gros volumes de *Contes des fées*), produit un effet de masse par trois recueils importants, dus à d'Aulnoy, à La Force, *Les Contes des contes*, enfin à Perrault, *Histoires ou contes du temps passé avec des moralités*, ces huit contes en prose presque tous inspirés du folklore et désormais universellement familiers [...]. Le mouvement engagé avec éclat suit sa lancée une petite dizaine d'années. D'Aulnoy complète ses *Contes des fées* d'un quatrième tome en 1698 et la même année ajoute quatre tomes de *Contes nouveaux ou les Fées à la mode*. Une

autre romancière et mémorialiste, Murat, force enfin ce que sera le terme générique avec ses *Contes de Fées* suivis des *Nouveaux contes de fées*, la même année 1698 (elle intitule son recueil de 1699 *Histoires sublimes et allégoriques*).<sup>1</sup>

- Au sens chronologique, l'inventrice du conte est **Marie-Catherine d'Aulnoy**.

Le conte de fées apparaît en effet comme **un jeu de salon, un divertissement** au même titre que bien d'autres petits genres tels le portrait, l'énigme, les bouts-rimés (sonnet dont les rimes sont données à l'avance) et bien d'autres. **De ce point de vue, lire, écrire, raconter un conte relève autant de l'échange social que de la pratique littéraire.** À ce titre, **le conte est moins fait pour être lu de manière solitaire et silencieuse (mode encore rare de lecture, en cette époque où prédomine la lecture à voix haute) que raconté dans les salons à un public choisi.**<sup>2</sup>

< passage de la matière folklorique à la littérature pour « **satisfaire les goûts des lecteurs mondains avides à la fois de nouveauté et de familiarité** ». » < reflet du rapport des milieux mondains à **l'oralité**.

2. de l'ordre de la position marginale de Perrault dans le mouvement qui mène à l'efflorescence de ce genre

En témoigne l'anthologie de Tony Gheeraert, *Contes merveilleux, Perrault, Fénelon, Mailly, Préchac, Choisy et anonymes*<sup>4</sup> qui rassemble un corpus de contes d'auteurs exclusivement masculins et se propose de « restituer à l'académicien la place qui était la sienne dans la dernière décennie des années 1690 : **celle d'un conteur parmi d'autres**, et non, comme le laissent croire les éditions isolées de ses œuvres féeriques, celle de l'initiateur, du meilleur, voire du seul auteur de contes de fées en son temps » (p. 15).

3. de l'ordre de sa propre pratique du conte qui ne passe pas immédiatement par une reconnaissance en paternité puisque Perrault publie certes les contes en vers de façon revendiquée mais pas les contes en prose sous son nom, les attribuant à son fils, Pierre, son fils cadet âgé de 17 ans. < C'est aussi affirmer que ces histoires n'ont pas d'auteur : l'enfant recueille ces contes depuis la voix familière des conteuses transmettant un fond commun d'histoires connues de tout le monde. Comme si ces contes n'étaient l'œuvre de personne, étaient seulement la voix de l'enfance.

Trois grandes séries de raison nous empêchent donc de considérer P comme l'inventeur des contes, et pourtant, on peut dire à présent que :

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> N. Jasmin, Paris, Champion, 2008, p. 18.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>4</sup> Textes établis, présentés et annotés, avec un conte anonyme édité par Raymonde Robert, « Bibliothèque des Génies et des Fées, vol. 4 », Paris, Champion, 2005.

## II. Perrault est l'inventeur du cdf au sens où il lui a donné une visibilité exceptionnelle

### 1. La place du conte dans la carrière de Perrault

Il est essentiel de comprendre le lien intrinsèque, et non contradictoire pour le « clan » Perrault<sup>5</sup>, entre la poursuite d'activités intellectuelles et artistiques de premier plan et le service de l'État moderne. En collaboration étroite avec ses deux frères Pierre et surtout Claude, Charles Perrault œuvre toute sa vie à la défense et illustration de la « grandeur » de son siècle.

Congédié à partir de 1683, il rédige deux tomes destinés à parachever son entreprise de célébration de son époque : *Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle*, le premier en 1696, contemporain des *Contes*, et le second en 1700. Il meurt en mai 1703.

Il a revendiqué, dans son œuvre, le fait d'incarner un esprit moderne. S'il est l'auteur d'une œuvre très variée (qui comporte également des poèmes galants), **les contes tiennent dans sa production une place particulière**. Les Contes marquent en effet l'avènement d'un genre nouveau et cela d'autant plus qu'ils se trouvent explicitement engagés dans une polémique littéraire et politique : la « querelle des Anciens et des Modernes » qui voit débattre les contemporains sur les différentes façons d'intégrer le patrimoine du passé à la culture présente et la valeur de cette culture actuelle. L'ambition de Perrault, en prenant part à la vogue des contes de fées en vigueur à la fin du siècle, est de séduire un public mondain et de le rallier au camp des Modernes en lui proposant un genre neuf et propre à illustrer la maturité littéraire des écrivains français.

< J.-P. Sermain : « Le conte de fées ne se contente pas de reprendre de vieilles histoires, **il représente cette opération même et conduit le lecteur à réfléchir sur son rapport à la fiction et aux formes archaïques de la sensibilité.**<sup>6</sup> » Comme dans le cadre du burlesque, le plaisir du jeu est simultané avec la conscience du jeu.

< *Parallèle des Anciens et des Modernes en ce qui regarde les arts et les sciences*, publié en quatre tomes entre 1688 et 1697, c'est-à-dire durant la période même de rédaction des *Contes*. L'entreprise des *Contes* est donc revendiquée comme une arme polémique dans cette époque Louis XIV présentée comme une époque d'innovation exceptionnelle.

### 2. Perrault est le seul auteur de conte à développer un discours militant pour le genre

---

<sup>5</sup> Voir sur ce point le dossier de la revue *XVIIe siècle* consacré aux Frères Perrault, dir. D. Reguig, 2013 et l'ouvrage d'Oded Rabinovitch cité en bibliographie.

<sup>6</sup> *Op. cit.*, p. 176. Nous soulignons.

Ce paratexte a une double fonction : polémique et poétique ; il s'agit d'imposer un nouveau genre et de définir ses traits principaux, notamment avec l'argument de l'affinité naturelle du psychisme humain avec la fiction.

### 3. Naissance d'une forme fixe

La composition de recueils crée, selon les mots de J.-P. Sermain, « la conscience d'une forme et de règles constitutives », établit « un horizon d'attente » et, « grâce à des séries, joue [...] sur des constances et des variations<sup>7</sup> ». Ainsi se constituent des récurrences qui permettent de « repérer des éléments fonctionnant comme marques de genre : le « il était une fois », la scène des dons, les bonnes et les mauvaises fées, le conflit avec les parents, les épreuves impossibles et les aides magiques, l'abandon et le rachat, la triplification des épisodes, le succès final<sup>8</sup>. »

< recherche de la « naïveté », comme valeur esthétique, et l'imitation de l'oralité relèvent ainsi d'une fiction littéraire d'ingénuité : elle est le résultat d'un travail stylistique participant du plaisir adulte que les lecteurs trouvent à lire les contes (humour, ironie, allusions au contexte contemporain, jeux sur les anachronismes).

NB la spécificité de la langue des contes qui fait « affleurer dans la langue moderne les tonalités et les harmonies du conte primitif » selon les mots de J.-P. Sermain : la fameuse « naïveté » de cette langue consiste en une qualité produisant l'effet « d'une parole fruste, populaire, adaptée aux enfants, tout en se conformant aux usages lettrés, en se pliant aux règles du récit, en déployant un esprit de « badinage » marqué par des allusions savantes, des doubles sens, des effets « ingénieux ». » (*ibid.*). < produire une « *mimésis* de l'enfance » :

Ainsi le comble du raffinement poétique des contes est-il de restituer le charme ancien d'histoires « du temps passé » :

En goûtant le conte dans sa dimension littéraire et comme écho du passé, le lecteur prend conscience de sa situation et parvient à retrouver son origine, qui est à la fois la sienne propre, celle de son peuple et sans doute celle de l'humanité. Le conte était resté invisible, il devient valeur et fondement d'une identité individuelle et nationale, grâce à l'intervention d'auteurs venus d'un autre monde, d'un autre temps, ceux de la modernité.<sup>9</sup>

Conclusion :

---

<sup>7</sup> *Op. cit.*, p. 23.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> J.-P. Sermain, *op. cit.*, p. 50.

Selon J.-P. Sermain, le genre « naît de la rencontre entre deux projets littéraires : celui de Perrault qui s'en sert dans son combat en faveur des Modernes, et celui d'une série de romancières décidées à exploiter les ressources du nouveau genre et à saisir la liberté qu'il leur offrait<sup>10</sup>. » Perrault n'a donc pas inventé le conte de fée au sens où il l'aurait créé, mais il l'a inventé comme on trouve un trésor.

---

<sup>10</sup> *Le Conte de fées du classicisme aux Lumières*, Paris, Desjonquères, 2005, p. 11.